

SOMMAIRE

1.	OBJECTIF	3
2.	CONDITIONS REQUISES	3
3.	FONCTIONNEMENT	3
4.	PARAMETRER LE DOSSIER	4
4	1 Compléter la fiche entreprise	4 4 5 5 5
5.	Principe général Lettrage partiel Lettrage manuel Lettrage automatique	7 7
6.	GÉRER LA TVA ENCAISSEMENT	8
6	1.1 Lancer le calcul de TVA	10 10 11
7	OLIESTIONS / PEDONICES	12

1. OBJECTIF

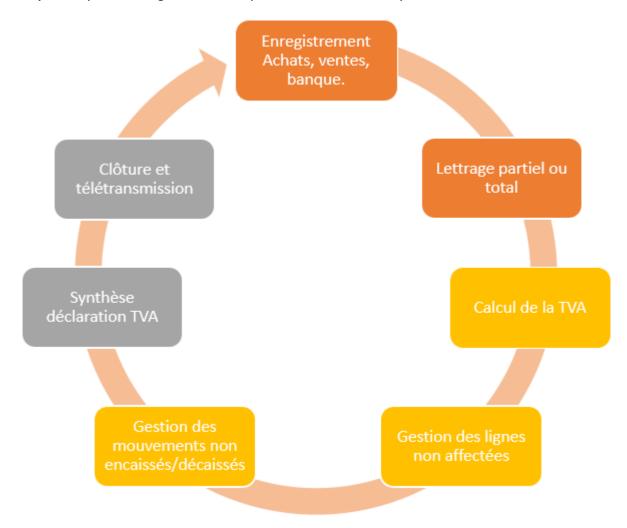
Cette documentation a pour objectif de vous aider à gérer la TVA sur encaissement de façon automatique dans votre dossier que celui-ci soit relié à la gestion commerciale ou non.

2. CONDITIONS REQUISES

- ✓ Avoir une licence niveau Gestion
- ✓ Avoir saisi des factures d'achat et de vente et des règlements dans le dossier

3. FONCTIONNEMENT

La gestion de la TVA sur encaissement consiste à déduire la TVA non encaissée de la TVA enregistrée (sur les débits). Elle a pour avantage de tenir compte des avances ou acomptes.



Ce mode de gestion impose une saisie aux engagements (partie double) pour le dossier.

Dans le cas d'une TVA calée à l'exercice, une saisie trésorerie sera possible avec une saisie en partie double des acomptes, règlements partiels et des mouvements pouvant faire l'objet d'un décalage TVA.

Pour les factures où le règlement est fait en plusieurs fois, il ne faut pas éclater la ligne fournisseur ou client par rapport au nombre de règlement lors de la saisie de la facture. La ligne concernant le tiers doit être unique pour une utilisation optimale du module TVA encaissements.

4. PARAMETRER LE DOSSIER

Le paramétrage doit être réalisé avant l'enregistrement des factures et règlements. Il permet d'optimiser la saisie puis le calcul de TVA.

4.1 Compléter la fiche entreprise

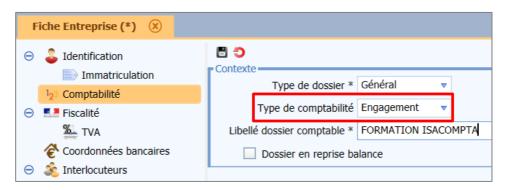
La fiche entreprise représente l'identité de la société. Toutes les informations relatives à la comptabilité, fiscalité et composition de l'entreprise y sont renseignées.

Pour accéder à la Fiche Entreprise, aller dans Accueil / Fiche entreprise.



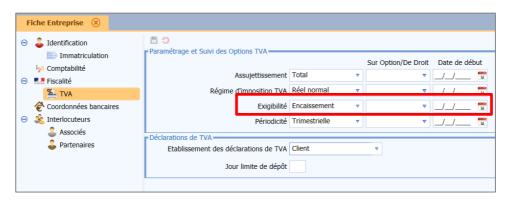
Type de comptabilité

Dans **Comptabilité** du menu **Fiche Entreprise**, sélectionner le type de comptabilité « Engagement ».



Exigibilité de la TVA

Dans **Fiscalité / TVA** du menu **Fiche Entreprise,** paramétrer les options de TVA. Vous devez indiquer « Encaissement » sur la ligne « Exigibilité ».





Sur Option : L'entreprise a choisi de prendre l'option.

De droit : L'entreprise est contrainte, en fonction de son activité, de prendre l'option.

4.2 Paramétrer les préférences de TVA

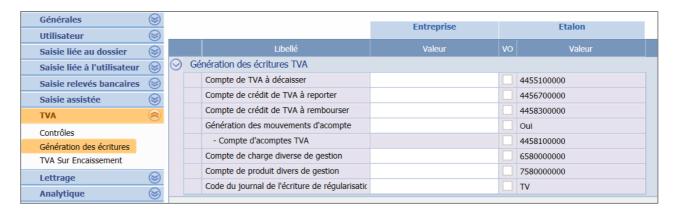
Les préférences de TVA conditionnent la génération de l'écriture d'OD de régularisation et les codes TVA affectés par défaut sur les comptes.



Pour accéder aux préférences de TVA, aller dans Options / Générales.

OD de régularisation

Ce paramétrage est nécessaire afin de générer l'OD de régularisation de la TVA sur encaissement. Il s'effectue dans **TVA / Génération des écritures**.



Codes TVA par défaut

Ce paramétrage permet de gérer les comptes avec des lignes non affectées. Il s'effectue dans **TVA / TVA sur encaissement**.





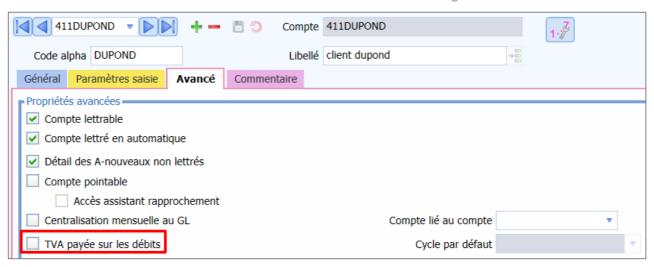
Le calcul à partir du pointage existant peut activer ou désactiver dans cette fenêtre.

4.3 Personnaliser le plan comptable

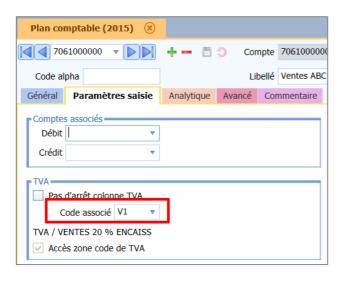
Pour qu'un compte soit géré à l'encaissement, il ne doit pas être coché « TVA payée sur les débits » dans le plan comptable.

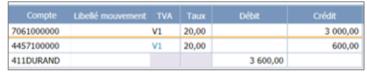
Pour vérifier, aller dans Paramètres / Plan comptable, sur l'onglet Avancé du compte concerné.

Si vous cochez cette case, le compte sera exclu du calcul de la TVA Encaissement.



Vous pouvez également associer un code TVA par défaut à un compte de vente ou d'achat pour qu'il soit repris automatiquement en saisie.

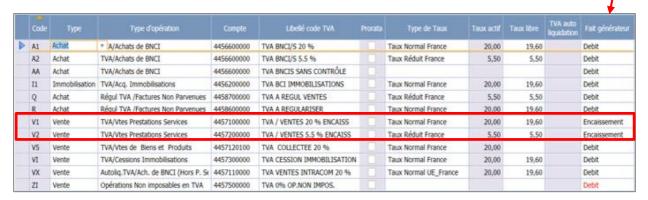




Exemple de saisie :

4.4 Paramétrer les codes TVA

Le paramétrage des codes TVA permet d'automatiser le calcul de la TVA en saisie de facture et le « fait générateur » inclut ces factures dans le calcul de la TVA encaissement.



5. LETTRAGE DES COMPTES TIERS

La gestion de la TVA sur encaissement s'effectue également pour les écritures qui proviennent de la gestion commerciale. Le lettrage automatique est réalisé à partir du lien entre les factures et des règlements.

Pour les comptes entièrement lettrés (soldés), vous devez contrôler la date de valeur du lettrage :

- Si elle est postérieure à la date de déclaration en cours, les mouvements de TVA seront pris en compte pour la régularisation TVA sur les non encaissés/décaissés.
- Si la date est antérieure, les mouvements seront ignorés.

Il est possible de générer un lettrage partiel dans les cas de factures non totalement réglées.

Principe général

Si du lettrage est réalisé après que le calcul TVA ait été lancé, il ne sera pas pris en compte dans le calcul. En effet, ISACOMPTA travaille sur une « photo » des mouvements à un instant T. Vous devez lancer un recalcul pour que le lettrage soit inclus.

Une facture non lettrée signifie que la TVA n'est pas encore exigible puisque le règlement n'est pas effectué.

En cas d'échéances multiples, il sera pris en compte la date du mouvement lettré le plus récent comme date de règlement définitif de la facture.

Lettrage partiel

Dans le cas où une facture n'est pas totalement réglée, vous pouvez réaliser un lettrage partiel.

Celui-ci permet également le calcul proratisé de la TVA sur un acompte en cas de taux multiples.

Exemple:

	Montant HT	Taux	TVA
Article 1	100 €	20 %	20 €
Service	50 €	10 %	5€
Total	150 €		<i>25</i> €

Total TTC = 175 € Acompte = 50 €

⇒ Recalcul automatique de la TVA sur chaque taux : soit total de 7,14 € (50 x 25 / 175).

- L'acompte de 50 € représente 28,5 % du montant total.
- 28,5 % de la TVA à 20% + 28.5% de la TVA à 10 % est bien égal à 7,14 €.

Pour ce faire, cliquer sur le bouton **Lettrer partiellement** lorsque vous êtes en consultation d'un compte dans le grand livre.

disponible dans l'onglet **Lettrage**

Lettrage manuel

Pour rapprocher les factures des règlements manuellement, aller en **Comptabilité / Grand-livre** sur le compte concerné et cliquer l'onglet **Lettrage** (disponible au-dessus du ruban quand le grand livre est ouvert).

Sélectionner les mouvements à lettrer ensemble et cliquer sur **Lettrer**.

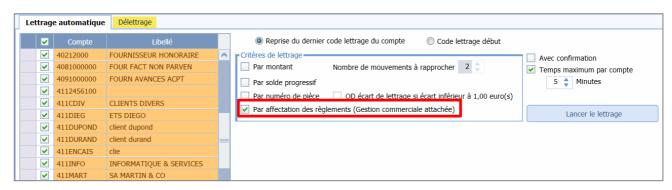




Lettrage automatique

Il est plus particulièrement réalisé dans les dossiers liés à la gestion commerciale pour lettrer les factures et les règlements déjà affectés ensemble.

Pour lancer un lettrage automatique, aller dans Comptabilité / Lettrage.



- Cocher « Par affectation des règlements » pour les dossiers liés à une gestion commerciale.
- Cocher « Par montant », « ou « Par solde progressif » ou « Par numéro de pièce » pour les dossiers compta seule.



Nous vous conseillons de décocher « Avec confirmation » afin de ne pas avoir à valider chaque rapprochement qu'ISACOMPTA propose.

6. GÉRER LA TVA ENCAISSEMENT

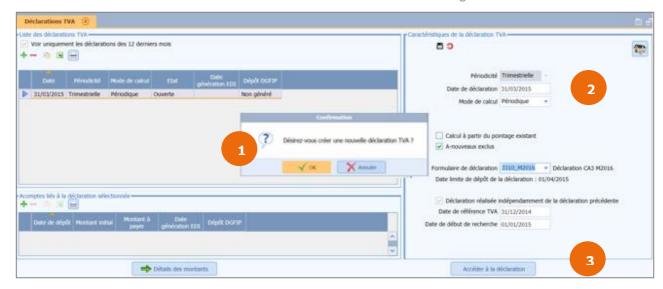
Pour les codes de TVA qui ont comme fait générateur « Encaissement » il faut retirer du calcul de TVA, la partie qui n'est pas réglée.

Pour cela, ISACOMPTA tient compte des mouvements des comptes tiers qui ne sont pas lettrés ou partiellement et des codes TVA répartis sur les mouvements.

6.1 Lancer le calcul de TVA

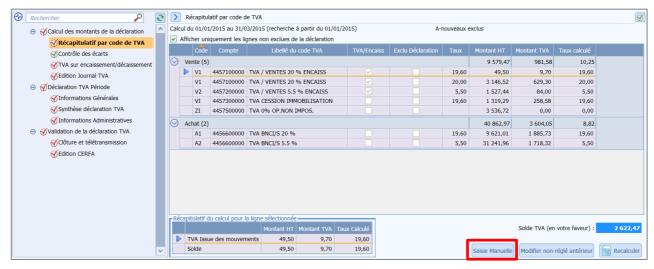


Pour lancer le calcul, aller dans Résultats / Calcul TVA.



- 1. Si aucune période n'est ouverte, le module vous demande de créer une nouvelle déclaration.
- 2. Le calcul peut être lancé pour la TVA encaissement si le mode de calcul est « Périodique » ou « Delta ».
- 3. Cliquer sur « Accéder à la déclaration » pour afficher le calcul des montants de la déclaration.

Le calcul pointe dans le grand livre les mouvements de TVA à la date de déclaration. Le tableau « Récapitulatif par code de TVA » regroupe par code de TVA les données de la déclaration en cours.



a

Les écritures des journaux de Situation, Extourne ou Stock ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Vous pouvez saisir manuellement les montants grâce à « **Saisie Manuelle** » ou accéder au détail de la TVA par compte tiers en effectuant un clic droit « **Détail des mouvements de TVA** » ou un double clic sur la ligne.

Vous pouvez pointer et dépointer des mouvements directement depuis cette fenêtre.

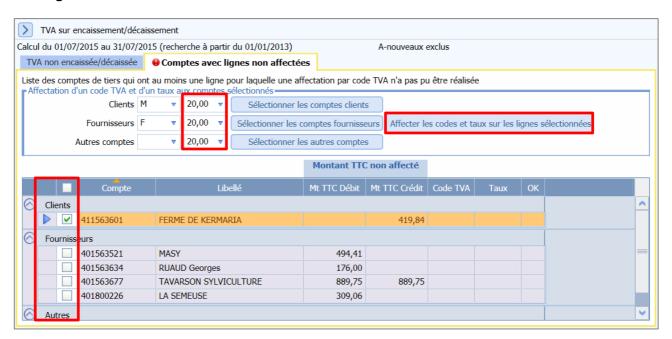


6.2 Affecter les codes TVA aux comptes tiers

Il peut y avoir des règlements partiels ou des acomptes qui ont été saisis et pour lesquels on ne connait pas la répartition par code de TVA (mouvements qui n'ont pas fait l'objet du lettrage partiel).

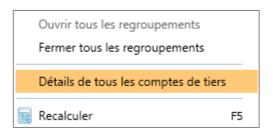
- Vous pouvez affecter un code TVA manuellement pour tous ou certains comptes client, fournisseurs et autres.
- S'il n'est pas possible de déterminer une affectation, vous pouvez visualiser la liste des comptes qui ont des lignes non affectées et leur donner une affectation par défaut.

Pour réaliser les affectations, aller sur **TVA sur encaissement/décaissement** puis sur l'onglet **Comptes avec lignes non affectées**.



- 1. Sélectionner les comptes tiers que vous souhaitez affecter manuellement
- 2. Sélectionner le taux concerné s'il est différent de celui paramétré par défaut
- 3. Cliquer sur « Affecter les codes et taux sur les lignes sélectionnées ».

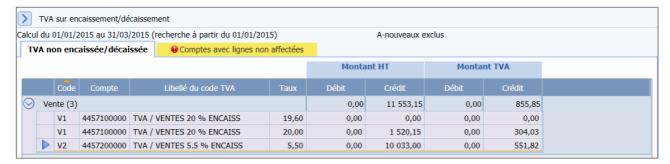
À partir du clic droit, vous pouvez accéder au détail de la TVA non réglée par compte de tiers.



6.3 Gérer le non encaissé/décaissé

Le but est de calculer les montants qui doivent être régularisés.

Pour ce faire aller sur **TVA sur encaissement/décaissement**, puis sur l'onglet **TVA non encaissée/décaissée.**



Les codes affichés dans l'onglet sont les codes TVA qui ont comme fait générateur « Encaissement ».



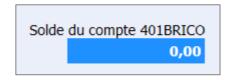
Le tableau du bas affiche le détail pour la ligne sélectionnée. Un double clic sur un compte affiche le détail des mouvements non lettrés du compte.



Les lignes avec un code TVA sont non modifiables.

En cochant la colonne « I », vous décidez d'ignorer le mouvement de TVA non encaissé/décaissé et donc de l'inclure dans la déclaration de TVA de la période. Seuls les acomptes fonctionnent à l'inverse.

Le solde du compte s'affiche à droite de l'écran. Il reprend le solde du compte en comptabilité.



Le montant de la TVA non encaissée/décaissée reste dans les comptes de TVA et n'est pas reportée dans un compte de TVA à régulariser.

6.4 Clôture et télétransmission

Génération de l'OD de régularisation

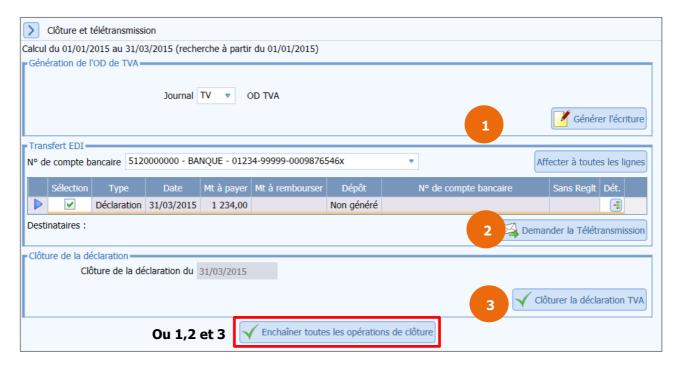
Quand la déclaration de TVA est validée, vous devez générer l'OD de TVA. Elle permet de constater l'encaissement de la TVA en comptabilité.

Pour ce faire aller sur **Validation de la déclaration TVA / Clôture et télétransmission** et cliquer sur « Générer l'écriture ».

2 écritures sont générées :

- Écriture d'OD de régularisation de TVA sur encaissement,
- Écriture d'extourne au début de la déclaration suivante qui annule les montants passés dans l'écriture d'OD.

Le journal utilisé est le journal d'OD de régularisation paramétré pour la TVA dans **Paramètres / Journaux**. Une fenêtre de confirmation est proposée pour valider ou modifier le journal proposé par défaut.



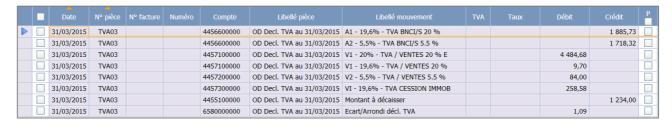
Ensuite, si les partenaires ont été créés en amont dans la **Fiche Entreprise**, vous pouvez procéder à la Télétransmission. Sinon passez directement à la Clôture de la déclaration.

Vous pouvez également enchaîner les 3 opérations en cliquant sur le bouton « Enchaîner toutes les opérations de clôture ».

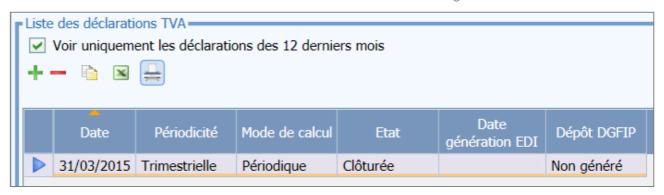
Pour éditer la déclaration et l'envoyer aux impôts, aller sur **Validation de la déclaration TVA / Editions CERFA**.

6.5 Vérifier en comptabilité

Vous pouvez contrôler la comptabilisation de l'OD dans **Comptabilité / Journaux**.



Vous pouvez vérifier que la déclaration est bien clôturée dans Résultats / Calcul TVA.



Dans le cadre « Liste des déclarations TVA », la période est bien en état « Clôturée ».

7. QUESTIONS/REPONSES

Cette documentation correspond à la version 13.10. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.